



notre presqident nous impose des changements

Par **barnay**, le **04/03/2013** à **17:47**

bonjour

nous contestons les changements et modifications de statuts que notre president actuel de notre lotissement nous impose

a t il le droit sur la convocation de l'AG de nous ajouter les frais d'avocats de 600€ dans nos comptes annuels frais qu'il a eu quand il a voulu changer les statuts sans nous en parler auparavant

a t'il le droit a lui seul de modifié les statuts et nous ecrire un PV en nous notant le vote approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts malgré nos absences

merci

en plus dans ses nouveaux statuts il ne veut plus que l'on soit coproprietaies de la parcelle communes (sanitairese etc.....)que nous avons ensembles et mentionné sur l'acte d'achats chez le notaire

Par **HOODIA**, le **05/03/2013** à **07:15**

Vous avez deux mois après réception du pv pour contester ,reste que ceci doit se justifier ?
Votre PDT ,est il en fait en fonction de syndic bénévole ?

Vous pouvez constater que l'absence de votre part aux AG ne peut empecher un vote !

Par **barnay**, le **05/03/2013** à **07:47**

bonjour

oui c'est un president benevole

a la premiere AG nous avons contesté par courrier les frais et les statuts

puis demander une explication a l'amiable qui a ete refusé par lui

comme il a du faire une AG extraordinaire sur la convocation il n'a rien changé toujours nous imposer les nouveaux statuts nous nous sommes absentes pour contester puis reçu ce dernier PV

J'aimerais savoir si il a le droit de nous imposer tout ça sans nous consulter avant

merci

Par **HOODIA**, le **05/03/2013** à **09:27**

Que le président soit bénévole est une chose ,mais ici agit il comme SYNDIC bénévole?
Le fait de ne pas aller à une AG parce que vous estimez que cela peut empêcher la validation des décisions est une erreur!

Après la LR/AR concernant la contestation des statuts ,avez vous engagé une action?

Par **barnay**, le **05/03/2013** à **11:04**

bonjour

oui nous sommes allés a L 'ARC association pour defendre nos droits
ils sont ecrits plusieurs fois mais sans reponse c'est eux qui l'on
obligé pour cette AG extraordinaire en lui demandant d'etre plus raisonnable
c'est eux aussi nous ont conseillé de ne pas y aller
merci

Par **HOODIA**, le **06/03/2013** à **17:42**

J' ai du mal à comprendre le conseil de l'arc de faire une AG spéciale pour vous demandez de pas y aller ?

Par **barnay**, le **06/03/2013** à **17:58**

bonjour

L' ARC nous as dit de ne pas y aller parce qu'il n'avait rien changer dans sa convocation malgré leur intervention c'etait les mêmes statuts